



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-107

Date d'affichage : 4 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 21

Votants : 28

Objet : Projet éducatif de territoire et plan du mercredi – convention 2025-2029

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KEÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU, Camille BINET-DEZERT, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Grégoire TURLLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-107-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20,

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu l'avis de la commission de la Politique de la Ville et des Quartiers en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant l'importance d'une complémentarité et d'une continuité entre les temps scolaires et périscolaires pour le bien-être et l'épanouissement des enfants,

Considérant que ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité éducative des activités proposées aux élèves, de favoriser leur sensibilisation à la citoyenneté et au vivre-ensemble, et d'assurer un accès équitable aux activités périscolaires,

Considérant la nécessité de l'engagement de la Ville, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre et l'évaluation du projet,

Considérant la mise à disposition des équipements scolaires de la Ville auprès de la CAESE pour mener à bien ce projet,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention (M. HILLAIRE),

- Approuve la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE), telle que jointe en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents,

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...1.5.DEC. 2025 et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-107-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025